

La résurgence du pion.

Individualisme moral et guerre juste

La Doctrine de la guerre juste est souvent citée en exemple. Elle serait une des rares théories philosophiques à avoir traversé les siècles sans changement majeur – de Grotius à Michael Walzer –; et elle serait la seule alternative crédible, en éthique des relations internationales et du conflit armé, à un réalisme amoral pavant la route des massacres sans scrupule et à un pacifisme réclamant la passivité face aux agressions toujours possibles d'un Etat prédateur.

Depuis quelques années, pourtant, la Doctrine de la guerre juste, cette auguste vieille dame, fait l'objet d'un feu nourri de critiques très variées et souvent dévastatrices – dont il serait trop long ici de dresser une liste complète. Parmi ces critiques, la plus sophistiquée, et la plus intéressante du point de vue de la philosophie morale, s'attaque à une pierre angulaire de la Doctrine classique de la guerre juste: *l'égalité morale des combattants* – à savoir la thèse selon laquelle tous les combattants, quel que soit leur "camp" et quelle que soit la justice ou l'injustice de leur cause, ont le même statut moral et sont soumis aux mêmes droits (tuer les soldats adverses, jouir en cas de capture du statut protégé de prisonniers de guerre) et aux mêmes devoirs (respecter les lois de la guerre). Cette égalité morale est centrale à la Doctrine parce qu'elle est un corollaire (i) de l'indépendance admise entre *jus ad bellum* et *jus in bello*: ces derniers forment deux ensembles de principes indépendants, en ceci que les règles du *jus in bello* doivent s'appliquer à toutes les parties en conflit quelle que soit la justification *ad bellum* de leur entrée en guerre; et (ii) de la *permission militaire de tuer*: la Doctrine admet que tous les soldats engagés dans une guerre ont la permission de tuer, ou de blesser, les soldats adverses.

Or elle est aujourd'hui battue en brèche par des auteurs comme Larry May (2007), Jeff McMahan (2009), Lionel McPherson (2004) ou David Rodin (2002; voir également Rodin & Shue (éd.), 2008). Ces derniers se demandent ce qui peut justifier que les soldats d'une armée lancée dans une opération *injuste* aient la permission morale de tuer des soldats innocents tentant simplement de défendre le bon droit de leur Etat. Il est coutumier de fonder cette permission sur la notion de légitime défense et sur une analogie entre la sphère interpersonnelle et la sphère interétatique. Mais, soutiennent les critiques actuels, aucune conception standard de la légitime défense ne peut faire le travail attendu d'elle par les partisans de la Doctrine. Les soldats d'une armée juste sont, du point de vue de la logique de la légitime défense, proprement *innocents* – ils ne commettent aucune agression qui permettrait d'employer contre eux une violence défensive. L'égalité morale des combattants semble permettre à des *coupables* – des soldats complices d'une agression – d'invoquer la légitime défense contre des *innocents*. Or, si l'on en croit l'individualisme moral, un individu doit être traité en conformité avec son *statut moral personnel* – et non pas en conformité avec le statut moral prêté aux groupes auxquels il peut appartenir. Mais l'égalité morale des

combattants semble autoriser, à l'égard de certains individus (les soldats innocents défendant une juste cause), des actions interdites par leur statut moral personnel. Donc l'égalité morale des combattants, et avec elle la Doctrine classique dans son ensemble, est incompatible avec l'individualisme moral. Le statut moral des simples "pions" individuels, cachés à la vue par les généralités de l'échiquier géopolitique, vient ainsi faire échec à la Doctrine de la guerre juste

J'aimerais dans ce papier (i) présenter dans le détail cette attaque individualiste contre la Doctrine classique de la guerre juste; (ii) examiner quelques réponses possibles; (iii) évaluer deux options rivales qui s'offrent aux amis de la critique individualiste: la voie *révisionniste*, qui propose d'amender la Doctrine pour la rendre moins "collectiviste", et la voie *pacifiste*, qui considère la voie révisionniste comme vouée à l'échec et préfère en conclure que tout individualiste doit être pacifiste – et que tout partisan de la Doctrine doit être collectiviste. Si le collectivisme est injustifiable, alors la Doctrine s'écroule avec lui.

Références:

MAY Larry (2007), *War Crimes and Just War*, Cambridge, Cambridge University Press.

MCMAHAN Jeff (2009), *Killing in War*, Oxford, Oxford University Press.

MCPHERSON Lionel (2004), « Innocence and Responsibility in War », *Canadian Journal of Philosophy* 34 :4, 2004, p. 485-506.

RODIN David (2002), *War & Self-Defense*, Oxford, Oxford University Press.

RODIN David & SHUE Henry éd. (2008), *Just and Unjust Warriors. The Moral and Legal Status of Soldiers*, Oxford, Oxford University Press.